



**Section CFDT de la
CEIDF : 64/68 rue du
Dessous des Berges
75013 PARIS.**

Tél. : 01 70 23 53 65/63

@ : cfdtceidf@orange.fr

**Retrouvez toutes nos
publications sur :
www.cfdtceidf.com
ou sur notre page
LinkedIn.**

CFDT.FR

COMPTE EPARGNE TEMPS, TEMPS DE TRAVAIL ET FORFAIT CADRE

La **CFDT** a demandé la négociation d'un compte épargne temps (CET) à la CEIDF.

La direction a **répondu favorablement à l'ouverture d'une négociation sur le CET** mais souhaite des échanges plus larges englobant le temps de travail et le forfait cadre.

Concernant le CET :

Il s'agit d'un **choix individuel** qui permet à celles et ceux qui souhaitent en bénéficier d'épargner des jours de congés (congés payés ou RTT) soit pour partir plus tôt à la retraite, soit pour bénéficier d'une absence de plusieurs mois, soit pour accompagner un conjoint, un ascendant ou un descendant atteint d'une maladie nécessitant une présence à ses côtés (au-delà des 5 jours statutaires auxquels s'ajoutent les 5 jours prévus dans l'accord local relatif au volet social), soit pour transformer ces jours en numéraire.

Bien évidemment, le **salarié qui ne souhaite pas ouvrir de CET et qui préfère prendre la totalité de ses congés reste maître de son choix.**

Concernant le temps de travail :

La **CFDT** revendique la semaine de 4,5 jours.

Pour les salariés du réseau travaillant du mardi au samedi, l'objectif est de **libérer le samedi après-midi**. Pour cela plusieurs choix sont possibles :

- Supprimer les jours de RTT et conserver les mêmes horaires sur les 4,5 jours travaillés
- Conserver les jours de RTT et augmenter le temps de travail sur les 4,5 jours travaillés
- Appliquer un mixte des deux autres possibilités : un peu moins de RTT et un peu plus de temps de travail sur les 4,5 jours travaillés.

La **CFDT** a déjà réalisé une consultation de ses adhérents : le choix s'est largement porté sur la **solution mixte** (un peu moins de RTT et un peu plus de temps de travail sur les 4,5 jours travaillés). Il n'est donc **pas envisageable pour notre organisation syndicale de supprimer tous les jours RTT ou d'augmenter inconsidérément les horaires en semaine.**

Des discussions doivent s'engager afin de clarifier les différentes options. La **CFDT** mettra en avant ses revendications. **L'objectif est de promouvoir l'équilibre entre les temps de travail et les temps de vie personnels** favorisant la qualité de vie au travail. Cela passe notamment par des discussions sur le **rapprochement lieu de travail / lieu de domicile**, sur des aménagements horaires compatibles avec les aspirations du personnel afin de rendre possible le travail sur 4,5 jours et libérer ainsi le samedi après-midi.

Pour les salariés des Fonctions Support, la **CFDT** proposera un **assouplissement des plages fixes** dans le cadre des horaires variables permettant de libérer une demi-journée dans le cadre des dispositions existantes.

Concernant le forfait jours pour les cadres et la prime liée à ce forfait :

La direction souhaite intégrer la prime dans le salaire de base. Certes, cette mesure est bénéfique aux cadres actuellement au forfait jours. Cette prime une fois intégrée serait pérennisée, elle bénéficierait des augmentations nationales et compterait dans le **calcul de la prime liée à la médaille du travail**.

Mais la **CFDT** souhaite que les salariés cadres qui ne sont pas au forfait jours aujourd'hui et qui souhaitent y passer, bénéficient d'une **augmentation de salaire** actant le passage au forfait jours.

Dans la même logique, la **CFDT revendique une augmentation de salaire lors du passage en cadre**, dans le nouveau dispositif qui serait négocié, plus conséquente que les 35% ou 50% du différentiel des SAMB (salaire annuel minimum de base) tel que prévu par l'accord national sur les Classifications.

Ces conditions sont pour la CFDT incontournables. A défaut, la CFDT ne s'engagerait pas dans une modification du système en place.

La **CFDT** vous tiendra informée de la suite des échanges sur ces sujets. Vos remarques sont les bienvenues (cfdtceidf@orange.fr) et votre soutien d'un **syndicalisme de dialogue et de négociation** porté par la **CFDT** également.

Soyez acteur de l'amélioration de vos conditions de travail et de vie ! Rejoignez la « grande maison orange » ! Adhérez à la CFDT !

Bulletin d'adhésion disponible sur www.cfdtceidf.com, rubrique « pourquoi adhérer ».

CFDT.FR

